



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 18 Novembre 2020

CTN TRAINS

COVID, PAS DE DOUBLE SANCTION POUR LES ASCT

La direction doit entendre la colère des cheminots ! Alors que le niveau de circulation des trains a brutalement chuté sur inOui, Ouigo, Intercités, TER et Transilien, dans le même temps, et pour la 6^e année consécutive, la direction a une fois de plus fermé la porte à une juste augmentation des salaires et des pensions. Le chômage partiel et ses conséquences (le niveau d'activité et la rémunération des cheminots) dans une entreprise de service public comme la SNCF sont inacceptables. D'autres solutions existent, la Fédération CGT des cheminots a des propositions !

Le gouvernement empêtré dans sa gestion calamiteuse de la pandémie de Covid-19 a imposé une nouvelle période de confinement, reconduite jusqu'au 1^{er} décembre, voire au-delà. Les restrictions imposées dans les déplacements ont fait chuter drastiquement les taux d'occupation des trains, entraînant une réduction drastique du plan de transport.

Comme lors du premier confinement, la SNCF entend à nouveau recourir massivement au chômage partiel, voire d'installer ces dispositions dans la durée avec le chômage partiel de longue durée qu'elle entend déployer soit par accord de branche, soit par accord d'entreprise, voire d'établissement (périmètre CSE).

CE N'EST PAS AUX CHEMINOTS DE PAYER LA CRISE !

Lors du premier confinement, la quasi mise à l'arrêt des circulations ferroviaires a entraîné la mise au chômage partiel de milliers de cheminots. Le gouvernement ayant fait le choix de rendre la SNCF éligible à ce dispositif plutôt que de lui apporter une aide directe. Ce choix du gouvernement, qui n'hésite pourtant pas à déverser des milliards pour les entreprises du secteur privé, n'est pas sans conséquences pour les cheminots.

En premier lieu sur la rémunération car même si le traitement, l'indemnité de résidence, et la prime de travail ont été maintenus, ainsi que le versement d'une Indemnité Compensatrice de Service Restreint (ICSR) lors de la mise au chômage partiel, il n'en demeure pas moins que de milliers de cheminots ont vu leur rémunération baisser, et en particulier les ASCT. Récemment, la SA Voyageurs vient d'annoncer qu'elle relève la garantie de maintien du salaire brut de 70 à 80 %. Cette « annonce » unilatérale entérine d'une part le découplage et la disparité de traitement des cheminots du GPU, mais aussi une nouvelle baisse de rémunération qui s'ajoute à celle du premier confinement, au vol de repos, et aux pertes de pouvoir d'achat liées à la 6^e année de gel des salaires ! Sans oublier le fait que la mise au chômage partiel affaiblit la protection sociale en ne la finançant pas.

Paradoxalement, certaines organisations syndicales n'hésitent même pas à présenter une baisse de salaire comme une avancée sociale...



D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT !

Alors que l'UNSA et la CFDT ont annoncé leur signature à un accord instaurant une activité partielle de longue durée dans la branche ferroviaire, sans aucune garantie de maintien de l'emploi ou de rémunération, la direction de la SNCF entend déjà organiser et anticiper une baisse durable de charge pour le SA 2021 et probablement au-delà.

En effet, des contractions importantes de charges, notamment pour inOui, avec suppression de circulations et passage en US, sont prévues sur l'ensemble des axes. Une réduction de l'offre TGV et des circulations de l'ordre de 20 %, parfois plus, est projetée. Ce qui aura des conséquences sur l'emploi et les parcours professionnels.

Pour la CGT, c'est le moment de revenir sur les politiques désastreuses de découpage par activités, et de revoir l'organisation de la production en réintroduisant la multi-activité.

Les baisses de charges d'une activité, peuvent être compensées par celles dont l'activité se maintient. C'est aussi l'occasion d'en relancer d'autres comme par exemple les TET de jour comme de nuit.

EN FINIR AVEC L'EAS !

C'est aussi l'occasion de réaffirmer que dans ce contexte si particulier, l'ensemble des circulations doit se faire avec la présence d'un ASCT à bord. L'ensemble des ASCT doit donc être formé 4S, et l'équipement des trains revu à la hausse. La sécurité, la sûreté et le service commercial à bord s'en trouveraient ainsi renforcés.

En ce sens la Fédération CGT des cheminots exige :

- La réouverture immédiate des négociations salariales ;
- La revalorisation de la prime de travail des ASCT au regard de l'évolution de la technicité en incluant la valeur moyenne des indemnités et allocations perçues ;
- Des mesures immédiates spéciale Covid-19, comme l'extension de la prime de réserve pour tous les agents placés en FAC ;
- La majoration de 20 % de la prime de travail pour faire face également à la gestion calamiteuse des espaces de vie dans les foyers Orféa depuis le 17 mars ;
- Un mode de calcul élargi de l'ICSR ;
- La fin de l'EAS et le retour à la multi-activité.

Pour faire face à une situation exceptionnelle, des mesures justes et durables s'imposent. La Fédération CGT des cheminots portera ces sujets auprès de la direction Voyages lors de l'audience qu'elle a sollicitée.

Pour se faire entendre, le rapport de force est nécessaire. En ce sens, nous invitons tous les personnels des trains à s'emparer de la pétition CGT sur les salaires.



**DU 4 AU 10 DÉCEMBRE,
VOTONS ET FAISONS VOTER CGT
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION.
VOTER CGT, C'EST LUTTER !**